



**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL**  
**Jeudi 22 septembre 2016 - Chémery**

Le Comité syndical du Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais s'est réuni le **jeudi 22 septembre 2016 à 18h15 à Chémery**, sur convocation du Président en date du 22 août 2016.

**Etaient présents :**

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
BILLY	Jean-Claude LATREILLE	
CHATEAUVIEUX	Christian SAUX	
CHATILLON-SUR-CHER	Pierre JULIEN	
CHATRES-SUR-CHER	Claude de CARFORT	
CHEMERY	Françoise CHARLES	
CHISSAY-EN-TOURAINNE	Philippe PLASSAIS	Richard PLAUT-AUBRY
CHOUSSY	Christian PONNELLE	
CONTRES	Martine DELORD	
COUDES	Hubert MARSEAULT	
COUFFY	Jean-Pierre EPIAIS	Patrice BRAULT
FAVEROLLES-SUR-CHER		Olivier RACAULT
FEINGS	Leïla SALHI	
FRESNES	Jean-Marie DYE	
GIEVRES		Françoise GILOT-LECLERC
GY-EN-SOLOGNE	Jocelyne DUFRAISSE-FRIGOLA	
LA CHAPELLE-MONTMARTIN	Claude CHANAL	Anne-Laure CHEVALIER
LANGON		Janny JOUANNEAU
LOREUX	Jacqueline ECHARD	
MAREUIL-SUR-CHER	Annick GOINEAU	
MENNETOU-SUR-CHER	Christophe THORIN	
MEUSNES	Jacky AUGIS	
MONTRICHARD - VAL DE CHER	Pierre LANGLAIS	Dominique FIDRIC
	André MARTIN	
MUR-DE-SOLOGNE	Philippe MARION	Yves POTHET
OISLY	Chantal MARDON	
OUCHAMPS	Christiane PERON	
PONTLEVOY		Jean-Louis BERTHAULT
POUILLE	Alain GOUTX	
PRUNIER-SUR-SOLOGNE		Jacqueline COGNET
ROUGEOU		Jean-Paul POIDRAS
SAINT-AIGNAN	Claude SAUQUET	
SAINT-GEORGES-SUR-CHER		Carole CARRE
SAINT-JULIEN-SUR-CHER	Michel AUGER	Florence MALLIET
SAINT-LOUP-SUR-CHER	Pierre BARBE	
SASSAY	Sylviane TURMEAUX	Bruno SIMON
SEIGY		Marc RIBEAU
SELLES-SUR-CHER	Francis MONCHET	Marie-Laure BERTHIER
SOINGS-EN-SOLOGNE	Bernard BIETTE	Anne-Marie DELALANDE
THENAY		Jean-Luc BABIN
VILLEFRANCHE-SUR-CHER	Jean-Claude OTON	Isabelle BEAUJARD
CC DU CHER A LA LOIRE	Jacques PAOLETTI	
CC VAL DE CHER - CONTROIS	Jean-Claude ALMYR	Claude SAUQUET
CC DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS	Nicole ROGER	

CONSEIL DEPARTEMENTAL	Marie-Pierre BEAU	
	Jean-Marie JANSSENS	
	Louis de REDON	
	Geneviève REPINCAÏ	

**Etaient absents excusés : FAVEROLLES-SUR-CHER** : Bernard GIRAULT - **FOUGERES-SUR-BIEVRE** : Béatrice HUC - **GIEVRES** : Robert MOUGNE - **LASSAY-SUR-CROISNE** : Michel BAUD - Fanny de MARCHEVILLE - **MARAY** : Patrick MAILLET - **MENNETOU-SUR-CHER** : Martine TONNARD - **NOYERS-SUR-CHER** : André COUETTE / Isabelle COME - **PONTLEVOY** : Hubert ARMAND - **ROMORANTIN-LANTHENAY** : Jeanny LORGEUX / Michel GUIMONET - **SAINT-JULIEN-DE-CHEDON** : Bernard CHARRET - **SEIGY** : Jacky BOIRE - **THESEE** : Daniel CHARLUTEAU - **VALLIERES-LES-GRANDES** : Francis GESMIER - **VILLEHERVIERS** : Raphaël HOUGNON - **CONSEIL DEPARTEMENTAL** : Jacques MARIER / Philippe SARTORI.

**Assistaient également à la réunion :**

- M. Emmanuel MOULARD, Sous-Préfet de Romorantin-Lanthenay
- Mme Tania ANDRE, Conseillère régionale
- M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Conseiller régional
- Mme Anne-Marie COLONNA, Maire de Gy-en-Sologne
- M. Thierry HANON, Maire-Adjoint de Sassay
- Mme Cécile BONNEAU, Direction du Tourisme du Conseil régional Centre-Val de Loire
- Mme Claire MATHIEU, Direction de l'Aménagement du Territoire du Conseil régional Centre-Val de Loire
- M. Thomas TRAN VAN, Direction Economie, Tourisme et Innovation du Conseil départemental de Loir-et-Cher
- Mme Valérie PERIN, Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher
- M. Julien BEAUDON, Agent de développement du Pays
- Mme Valérie CHAPEAU, Animatrice du Pays d'art et d'histoire
- Mme Sylvie DOUCET, Animatrice LEADER du Pays
- Mme Daphné ECHEVARD, Secrétaire du Pays

**Conseil de développement**

- Mme Annick CHARBONNIER, Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher
- M. Philippe DOUIN, Directeur de l'Agence de Développement Touristique Loir-et-Cher - Cœur Val de Loire
- M. Michel MARSEILLE
- M. Jean-Luc SOMMIER, UCPS

**Etaient excusés à la réunion :**

- M. Pierre MAINO, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher
- M. Yvan SAUMET, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher
- Mme Odile BOURDILLON, UDAF 41
- M. Henri-Pierre GIRARDOT, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher
- M. Bruno MARMIROLI, Directeur du CAUE
- Mme Laetitia PIQUET, Jeune Chambre Economique de Romorantin - Sologne
- Mme Alain QUILLOUT



**ORDRE DU JOUR**

**1. CONTRAT REGIONAL**

- Information sur la préparation du contrat régional CRST 4G (commissions, ...)
- Information sur la mise en place du Plan d'urgence inondation et impact sur les crédits régionaux du contrat régional de 3<sup>ème</sup> génération

**2. CHER A VELO**

- Présentation par le bureau d'études INDDIGO des tracés définitifs de l'itinéraire du Cher et canal de Berry à vélo
- Point d'info sur le lancement de l'étude de faisabilité itinéraire mode doux « Cher à Vélo » franchissement du Cher entre Noyers-sur-Cher et Saint-Aignan

### 3. LEADER

- Information sur le lancement du programme, la signature prochaine de la convention et date du prochain comité de programmation

### 4. PAH

- Délibération concernant la demande de financement 2017 pour le poste de l'animatrice
- Information sur les modalités de préparation de l'évènementiel « commémoration de la présence américaine en 1917 » sur le Pays
- Délibération pour les demandes de subventions (LEADER, DRAC, Mission du centenaire 14-18...) pour les diverses animations prévues lors des commémorations du centenaire en 2017
- Bilan provisoire de la fréquentation relative à la programmation PAH 2016

### 5. QUESTIONS DIVERSES



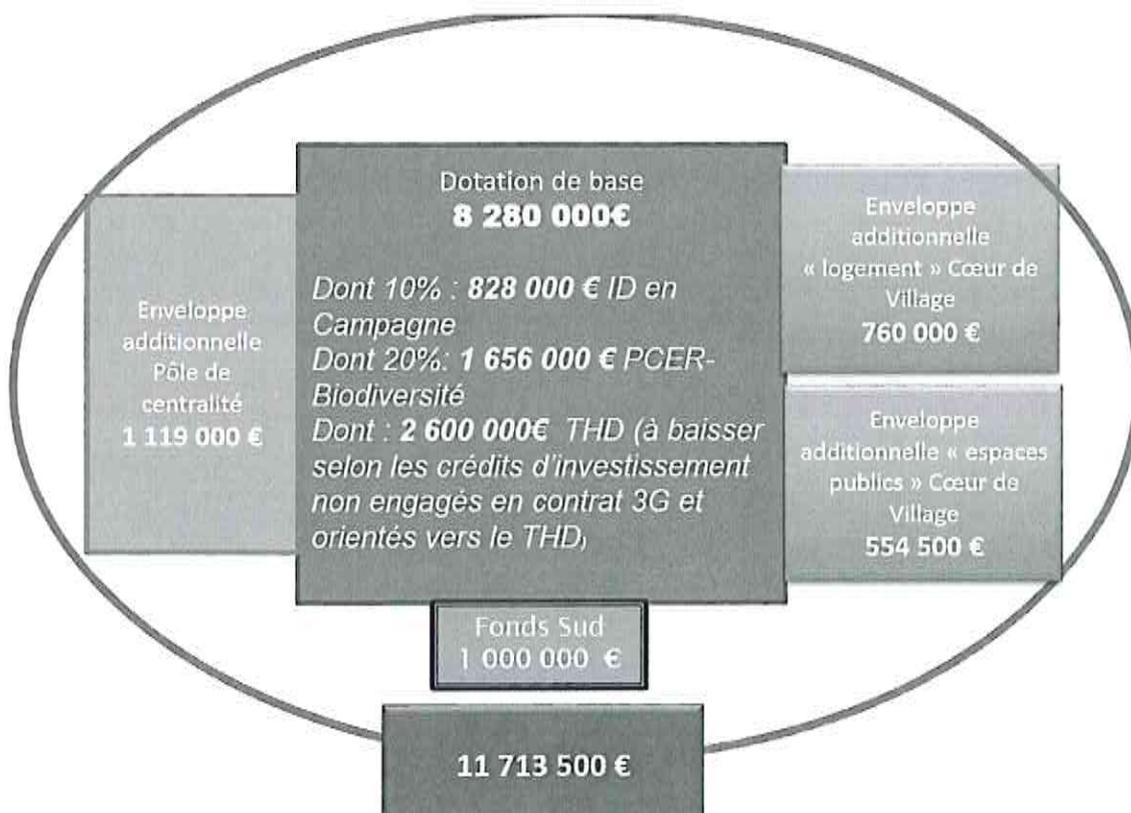
## CONTRAT REGIONAL DE PAYS

Julien BEAUDON présente le cadre d'intervention du prochain Contrat Régional de Solidarité Territoriale. Il rappelle que les nouveaux cadres d'intervention de la Région s'appuient sur les enjeux et priorités d'actions définis par la Région dans le cadre du SRADDT. Le CRST 4G s'appuie sur :

- Une déclinaison opérationnelle d'Ambitions 2020 du bassin de vie de Romorantin permettant de conjuguer les priorités du SRADDT avec les initiatives locales.
- L'échelle des Pays reconnue comme maille opérationnelle de dialogue et de concertation pour la définition d'un programme d'actions
- Le Pôle de centralité de Romorantin-Lanthenay et aux communautés de communes

→ Le CRST du Pays de la vallée du cher et du Romorantinais sera signé par le Pays, la Ville Pôle Romorantin-Lanthenay, les Communautés de Communes et la Région.

Il décline ensuite l'articulation de la dotation régionale prévue sur le prochain contrat régional articulée autour d'une dotation de base et d'enveloppes additionnelles ainsi que du fonds sud.



Les **trois priorités thématiques** du Contrat Régional de Solidarité Territoriale :

- Développer l'emploi et l'économie :

C'est le Très Haut Débit, l'immobilier d'entreprises et zones d'activités, l'insertion par l'activité économique, le commerce, l'agriculture, le tourisme ...

- Favoriser le mieux-être social :

C'est par exemple la santé, les services à l'enfance et à la jeunesse, les équipements culturels et sportifs

- Renforcer le maillage urbain et rural :

Ce sont les actions qui seront portées dans le cadre du Pôle de centralité (Romorantin), les actions relatives au plan de renouvellement urbain (PRU de Romorantin), la mobilité durable, le logement, les espaces publics.

Et les **trois priorités transversales** :

❖ La déclinaison locale du **Plan Climat Energie Régional** et de la **Stratégie Régionale pour la Biodiversité**. Pour ce point, il conviendra de réserver 20 % de la dotation de base du Pays

- dont 5 % minimum en faveur de la **Biodiversité** : mise en œuvre de plans de gestion différenciée des espaces publics, achat de matériels, création / restauration de corridors écologiques, actions de sensibilisation, bonification matériaux perméables...
- le reste consacré à la mise en œuvre du **Plan Climat** : isolation de bâtiments publics, développement de la filière bois - énergie, participation au dispositif ENERGETIS, bonifications Climat-énergie, financement du poste de CEP (Conseiller en Energie Partagé),...

❖ Initiatives pour le développement rural : **A vos ID** (5 % de la dotation de base)

Claire MATHIEU et Julien BEAUDON ont rappelé les différentes modalités et règles d'élaboration du prochain Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

Julien BEAUDON rappelle la nécessité de prévoir sur l'enveloppe du prochain contrat 10 % dédié au soutien de l'ingénierie du Pays (couple Agent de développement / assistante) en charge de l'animation du prochain contrat.

Il ajoute que des modalités communes à tous les dossiers seront appliquées :

▶ **Des bio-conditionnalités :**

Tout projet d'aménagement devra démontrer qu'il ne porte pas atteinte à la Trame Verte et Bleue du territoire

▶ **Des éco-conditionnalités :**

Tout projet de réhabilitation de bâtiment devra atteindre une performance énergétique minimale pour être financé (*classe C + 100 kWh/m<sup>2</sup>/an ou BBC rénovation*)

Tout projet de construction neuve devra être conforme à la réglementation thermique en vigueur (actuellement BBC)

▶ **Des conditionnalités sociales :**

5% des heures travaillées en insertion pour tout projet dont le coût est supérieur à 500 000 € HT

Des bonifications pourront s'appliquer pour contribuer aux priorités transversales :

▶ Taux d'intervention bonifiés de 10 points en cas de :

- Système chauffage bois ou géothermie
- Très faible consommation énergétique (passif ou énergie positive, classe A en rénovation)
- Bâtiment intégrant une masse significative de matériaux biosourcés
- Aménagements pour lesquels une surface significative est couverte en matériaux perméables
- Projets liés à l'agriculture biologique
- Projets liés à l'ESS : épiceries sociales, gestion associative des crèches

Enfin, Julien BEAUDON précise que des éléments de simplification et de souplesses ont été proposés par la Région sur l'exercice du prochain contrat régional.

- Une fongibilité des crédits à l'intérieur des 3 axes thématiques au cours du Contrat
- Des cadres de référence d'ores et déjà définis pour préciser les modalités d'intervention régionale (la possibilité de proposer des projets différents, spécifiques au territoire, non prévus par le cadre d'intervention)

- Un démarrage du contrat à compter de la date de son approbation par la CPR

S'agissant des étapes de validation du prochain Contrat régional, Julien BEAUDON énonce le calendrier :

Evaluation du contrat 3G en février 2017

Dépôt du projet de CRST par le Pays en février 2017

Phase de négociation avec les services du Conseil régional durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2017

Validation du contrat régional en Commission Permanente Régionale à la fin du printemps 2017 (date d'effet du contrat)

Signature du contrat fin Juin 2017 à Romorantin

Julien BEAUDON rappelle que dans le cadre de la préparation du CRST, les différentes commissions de travail du Pays se réuniront durant le mois de novembre 2016 : Le bureau a d'ailleurs proposé que Mme Nicole ROGER puisse être Présidente de la commission Services à la population et gestion de l'espace et également Vice-présidente aux côtés de Pierre LANGLAIS pour la commission Développement économique.

Commissions	Présidents	Vice-Présidents
Economie agricole	M. Hubert MARSEAULT <i>Maire de Couddes</i>	M. Gérard OUDART <i>Maire-adjoint de Mareuil-sur-Cher</i>
Développement économique	M. Claude SAUQUET <i>Maire-adjoint de Saint-Aignan</i> <i>Vice-président de la CCV2C en charge du développement culturel et de la vie associative</i>	M. Pierre LANGLAIS <i>Maire-adjoint de Montrichard - Val de Cher</i>
		Mme Nicole ROGER <i>Maire-adjoint de Romorantin-Lanthenay</i>
Tourisme - Culture - Sports	M. Jean-Claude ALMYR <i>Conseiller municipal de Mareuil-sur-Cher</i>	M. Christophe THORIN <i>Maire de Mennetou-sur-Cher</i> <i>Vice-président de la CCRM en charge du tourisme</i>
		Mme Françoise GUERU-DUMEZ <i>Conseillère municipale de Fougères-sur-Bièvre</i>
Services à la population et gestion des espaces	Mme Nicole ROGER <i>Maire-adjoint de Romorantin-Lanthenay</i> <i>Vice-présidente de la CCRM en charge de l'urbanisme</i>	M. Jacky BOIRE <i>Maire de Seigy</i>

Concernant le **Plan d'urgence inondation**, Tania ANDRE, Conseillère régionale, rappelle les étapes de mise en œuvre :

- **9 juin 2016** : Communication du Président du Conseil régional François BONNEAU « Solidarité avec les victimes des inondations en Région Centre - Val de Loire »

- **15 juin 2016** : Courrier du Président de Région aux Agglomérations, communautés de communes et Mairies touchées par les inondations pour annoncer le recensement des besoins

**Arrêtés** portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle: **49 communes** en PVCR (sur 52)

- **23 juin 2016** : Envoi à toutes les communes et communautés de communes de l'imprimé type de recensement des travaux à réaliser avec retour attendu avant le 7 juillet 2016

Elle établit ensuite un bilan des dossiers déposés dans le cadre du plan d'urgence inondation et son impact sur les crédits régionaux du contrat régional 3G.

**51 intentions de projets recensés sur le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais dont :**

28 intentions de projets pour les communes de Romorantin-Lanthenay, Mareuil-sur-Cher (3\*), Langon (1), Meusnes (1), Pruniers-en-Sologne (1), Saint-Aignan (1), et pour les communautés de communes du Cher à la Loire (14) et Val de Cher - Controis (2).

\* 1 dossier voirie non chiffré à ce jour

Un montant total estimé des travaux : **6 297 596 €** (à affiner avec les devis)

Une enveloppe mobilisable du contrat régional du Pays 3G : **1 711 000 €**

Une ponction sur les reliquats du Contrat de Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais terminé au 1er juillet 2016.

Il est proposé un taux d'intervention à 30% (avec plafond sur le reliquat d'enveloppe pour Romorantin-Lanthenay)

**Présentation du tracé de la Véloroute Cher-Canal de Berry à vélo :**

Claude CHANAL laisse ensuite la parole à Stéphane MORVAN du bureau d'études INDDIGO venu présenter par séquence le tracé de la véloroute Cher-Canal de Berry à vélo.

Vous retrouverez en complément de ce compte rendu un diaporama présentant les visuels du tracé de la véloroute Cher-canal de Berry à vélo.

Après cette présentation, Julien BEAUDON précise que lors de la dernière réunion de travail du 14 septembre dernier à Contres rassemblant tous les élus communaux et intercommunaux des CC du Cher à la Loire et Val de Cher - Controis, le bureau d'études INDDIGO a présenté 5 variantes de tracé pour la réalisation de la « Véloroute » sur le territoire de la CC du Cher à la Loire et le territoire de la CC Val de Cher - Controis. Ces tracés tiennent compte des contraintes relatives à la domanialité publique et privée, de la nécessité de desservir les sites touristiques majeurs du secteur en l'occurrence Montrichard - Val de Cher, Bourré et Monthou-sur-Cher.

Chacune des variantes de tracé de la véloroute a été présentée, avec pour chacune un appui cartographique, la présentation des enjeux en matière de domanialité publique et privée, les coûts d'aménagements et les techniques de revêtements utilisées. Le coût de réalisation €/linéaire.

Après avoir pris en compte la demande de desservir Bourré et Monthou-sur-Cher en proposant la réalisation d'une boucle cyclotouristique spécifique connectée par le pont d'Angé à la véloroute Cher-canal de Berry à vélo, et pris connaissance de l'avis du CD 41 sur les variantes de tracé, les élus ont unanimement décidé de porter leur choix sur la réalisation de la variante de tracé n°3 « passage intégral en rive gauche du Cher » desservant Montrichard, Faverolles-sur-Cher, Saint-Julien-de-Chédon, Angé, Pouillé et Thésée via le franchissement du pont de Thésée.

Cette variante est en effet celle qui n'occasionne quasiment aucune contrainte d'acquisition foncière ; le tracé n'empruntant quasiment que des chemins communaux sur les communes d'Angé, de Pouillé et de Thésée. Après validation du projet de tracé de la véloroute au sud du cher sur le Montrichardais cher-canal de Berry à vélo par les membres du bureau, Claude CHANAL propose à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la proposition de tracé. Le tracé de la véloroute Cher-canal de Berry à vélo est validé à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

Julien BEAUDON rappelle ensuite le coût d'aménagement et les modalités de financement de la dite véloroute Cher-canal de Berry à vélo :

Estimation des aménagements :

- 6 900 000 € HT pour l'aménagement de 67 kms d'itinéraire principal et 19 kms d'antennes.

EPCI	Linéaire (ml)	€ HT
Communauté de communes du Cher à la Loire	11 805	1 329 673
Communauté de communes Val de Cher - Controis	29 050	2 119 745
Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois	25 600	3 450 440
<b>Total</b>	<b>66 455</b>	<b>6 899 858</b>

Dans ce chiffrage, ne sont pas pris en compte :

- Les ouvrages de franchissement du Cher entre Saint-Aignan et Noyers-sur-Cher (étude en cours)
- Les boucles
- La mise en valeur touristique / la médiation
- Les acquisitions foncières
- Les études complémentaires à venir

Pour bien comprendre le chiffrage des tracés :

- Mise en place d'une structure (type grave) quand cela s'avère nécessaire (absence de structure, orniérage important) puis mise en œuvre d'un revêtement
- Surfaçage puis mise en œuvre d'un revêtement quand la portance est bonne
- Choix du revêtement de base : un stabilisé renforcé car :

- Bonne intégration visuelle
- Bonne qualité de roulement
- Bonne tenue aux passages de véhicules (entretien, riverains, pêcheurs, ...) - Nécessité d'un liant
- Bonne tenue aux crues

Julien BEAUDON précise ensuite les modalités de financement de la véloroute Cher-canal de Berry à vélo en précisant la nécessité de garantir un autofinancement maximal de 20% sur le coût d'aménagement restant à la charge des communautés de communes.

Le financement se déclinerait comme suit :

Conseil Régional du Centre-Val de Loire : Participation à hauteur de 40% du coût d'aménagement soit :

→ 20 % via le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST 4G)

→ 20% via le budget Direction du Tourisme de la Région

→ Les discussions se poursuivent avec les autres financeurs potentiels dont le département pour déterminer la meilleure clé de répartition financière.

EUROPE via FEADER :

→ 40% par tranche de travaux

Enfin s'agissant des boucles, une partie des financements régionaux seront dédiés à la réalisation de 9 boucles cyclables prioritaires dans le cadre du prochain contrat régional de Pays (CRST) en cours d'élaboration. Le taux de subvention potentiel sur le CRST serait de 40% pour le financement des boucles.

Julien BEAUDON explique ensuite que s'agissant des boucles cyclotouristiques, 19 boucles ont été proposées dans le schéma initial dont 2 boucles déjà réalisées par la communauté de communes du Cher à Loire.

Il propose de travailler sur la priorisation de réalisation des boucles Chaque communauté de communes devra se prononcer sur le choix de réalisation de 3 boucles sur son territoire avec les critères de sélection suivants :

- La desserte de sites touristiques majeurs
- La connexion avec des réseaux cyclables existants (Châteaux à vélo, Sologne à vélo ....) et la future véloroute du Cher et Canal de Berry à vélo
- La sécurité des usagers

Des possibilités d'adaptation et d'évolution des tracés en fonction des récentes évolutions de l'itinéraire principale (par ex : Secteur de Monthou-sur-Cher, Bourré, Mareuil-sur-Cher)

Il s'agira ensuite d'ici le mois de novembre 2016 de prioriser l'aménagement de 3 à 4 boucles cyclables par communauté de communes.

Pour sélectionner ces dites boucles prioritaires, le Pays transmettra à chacune des communautés de communes un récapitulatif cartographique du tracé des boucles envisagées sur leur territoire. Sur la base de critères d'interconnexions avec les réseaux cyclables existants (Châteaux à Vélo, Loire à Vélo, Sologne à Vélo), la desserte des sites touristiques majeurs (Zoo parc de Beauval, Château du Moulin, Bourré, Château du Guépéan, Pontlevoy, Romorantin...) et le raccordement à la Véloroute, chaque communauté fera connaître son choix sur les boucles à réaliser en priorités.

#### Etude de faisabilité itinéraire modes doux « Cher à Vélo » entre Noyers-sur-Cher et Saint-Aignan

Julien BEAUDON informe que l'étude a pour objectif d'explorer au stade de faisabilité les solutions de franchissement sécurisé du Cher, par les cyclistes, au niveau des communes de Noyers-sur-Cher et Saint-Aignan, et les connexions entre les itinéraires cyclables suivants :

- Véloroute du Cher et canal de Berry, située sur la rive droite, boucles cyclables 15 et son antenne de desserte du Zoo Parc de Beauval situées sur la rive gauche.

**Dans le cadre de cette étude, jusqu'à trois solutions de franchissement du Cher seront étudiées :**

- le franchissement du Cher à proximité du déversoir situé à l'Est de l'Île-Plage, en s'appuyant sur la réutilisation des fondations de celui-ci pour rejoindre l'Île-Plage,
- la réalisation de passerelles parallèles à la ligne de ponts, l'une juxtaposée au pont routier de la RD 675 à Saint-Aignan, l'autre depuis la rive sud de Noyers-sur-Cher jusqu' au centre nautique de Saint-Aignan.
- une solution passant à un autre niveau que les deux solutions précédentes.

**Pour chacune des propositions étudiées le groupement Indiggo-Safege-Hagemuller présentera :**

- le descriptif technique avec : tracé général et signalisation sur fond de plans à l'échelle 1/25 000<sup>ème</sup>, équipements, ouvrages, aménagements, sur plans ou schémas à l'échelle 1/500<sup>ème</sup>, les acquisitions foncières nécessaires le cas échéant
- l'estimation financière, décomposée en éléments d'itinéraire (passerelle, bande cyclable, piste cyclable, équipement, signalisation,...)
- les avantages et inconvénients
- les contingences réglementaires
- les contingences environnementales

Lors du bureau du 23 juin 2016, les membres du bureau ont donné leur accord de principe pour l'engagement et le portage de cette étude dans le cadre d'un marché complémentaire de travaux en MO Pays. Un financement dans le cadre de la convention Région / Département a été sollicité

DEPENSES		RECETTES	
Etude de faisabilité	21 600 €	Subventions :	
		- Conseil Régional (Convention Région / Département)	6 480 €
		- Conseil départemental de Loir et Cher (Convention Région / Département)	6 480 €
		Autofinancement :	
		- Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinois	8 640 €
<b>Montant total H.T</b>	<b>21 600 €</b>	<b>Montant total H.T</b>	<b>21 600€</b>

Claude CHANAL propose aux membres du Comité syndical de bien vouloir approuver le lancement de cette étude complémentaire relative à la faisabilité itinéraire modes doux «Cher à Vélo» entre Noyers-sur-Cher et Saint-Aignan ; étude réalisée dans le cadre d'un marché complémentaire à l'étude initiale concernant le schéma d'itinérances cyclable du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinois.

Il propose que la maîtrise d'ouvrage de l'étude soit confiée au Pays de la vallée du Cher et du Romorantinois.

Les membres du Comité syndical approuvent le lancement de cette étude dans le cadre d'un marché complémentaire de travaux et approuvent le plan de financement de l'opération.

**LEADER**

Sylvie DOUCET rappelle la stratégie du GAL et son articulation en deux grands ensembles :



Elle précise que deux réunions des groupes techniques LEADER se sont tenues les 14 et 15 septembre derniers

- Groupe technique Tourisme

Un dossier a été proposé par la communauté de communes du Cher à la Loire : aménagement du plan d'eau de Saint-Julien-de-Chédon

- Groupe technique Culture et Patrimoine

→ Dossier proposé par la commune de Fougères-sur-Bièvre : festival les Zygophonies

→ Dossier proposé par la Compagnie du Hasard : « Au théâtre du Grand Orme »

→ Dossier proposé par le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais : le centenaire de la présence américaine en vallée du Cher et Romorantinais

Ces dossiers seront présentés pour validation lors du prochain comité de programmation.

Sylvie DOUCET indique que la signature de la convention GAL - REGION - ASP devrait avoir lieu en octobre / novembre 2016.

## PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Claude CHANAL propose aux membres du Comité syndical de bien vouloir délibérer pour :

- autoriser le Président à solliciter la labellisation « *Centenaire 14-18* » auprès de la Mission du Centenaire 14-18 pour l'ensemble des événements prévus dans le cadre des commémorations.

- autoriser le Président à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre - Val de Loire et auprès de la Mission du Centenaire 14-18 des subventions pour la réalisation des événements prévus dans le cadre de ces commémorations.

- autoriser le Président à être le guichet unique de versement de ces subventions et à les répartir entre les différents acteurs des commémorations.

- autoriser le Président à solliciter une subvention dans le cadre du programme LEADER du GAL de la vallée du Cher et du Romorantinais au titre de l'action « *Encourager la créativité des acteurs du territoire pour étoffer l'offre culturelle* » pour le financement de l'impression d'une brochure-programme générale et la mise en place de panneaux d'expositions dans les espaces publics de Gièvres et Noyers-sur-Cher.

- autoriser le Président à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre - Val de Loire des subventions pour la rémunération de l'animatrice de l'architecture et du patrimoine du Pays d'art et d'histoire et pour la réalisation d'actions de valorisation du patrimoine du Pays pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

Les membres du Comité syndical approuvent l'ensemble de ces propositions.

Pour conclure, Valérie CHAPEAU fait un bilan rapide et provisoire de la fréquentation relative à la programmation Pays d'art et d'histoire 2016.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Président lève la séance à 20h15.

Le Président  
Claude CHANAL

